MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-07-2025
Dossier complet le : 31-07-2025
N° d'enregistrement : 004048/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'amenagement du lotissement "Le Petit Champ D'Angers" a Becon-Les-Granits (49370)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS

Raison sociale: Collectivite territoriale, commune

N° SIRET: 21490026800019

Type de société (SA, SCI...): Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom: FOUCHEREAU

Prénom(s): Marie-Ange

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 6. Infrastructures routières (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'etend sur une superficie de 45124 m². Il prevoit : - la creation de 50 lots libres, 3 ilots composes d'un total de 27 logements sociaux et 1 ilot de 15 logements intermediaires, soit un total de 92 logements. - la creation d'une voirie, principalement en sens unique (Environ 750 ml, 4 m de large, revetement bitumeux grenaille). - 5 espaces de stationnements pour un total de 29 places (paves permeables). - un jardin partage avec la creation d'un espace de jeux au niveau du jardin arbore au nord-ouest, ainsi qu'un cheminement doux le traversant d'est en ouest et debouchant sur l'Avenue des Roses (revetement stabilise de type sable calcaire). - l'ouverture du maillage pieton egalement au nord-est et au sud du site. - un defrichage partiel au niveau de l'espace boise au nord-est du site pour l'implantation de 2 lots libres, l'espace jeux et le cheminement pieton. - la creation de haies bocageres en limite de propriete nord et ouest, ainsi que des plantation d'arbres dans les espaces verts du projet (essences locales). L'installation de toitures et murs vegetalises sera aussi encourage. - la mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales (individuels, noues de transit et bassin de retention).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de developper l'urbanisation de la commune pour renforcer et diversifier son offre de logements (mixite d'habitat avec augmentation du nombre de logements sociaux), en continuite des quartiers d'habitations existants, afin de repondre a la demande croissante de logements sur la commune. Les haies peripheriques existantes sont maintenues et de nouvelles plantations de lineaires de haies en limite de propriete et d'arbres sur les espaces verts du site sont prevues, dans l'optique de rendre de nombreux services ecologiques et pratiques (aspect paysager, reduction des ilots de chaleur, corridors ecologiques...). Le schema de circulation interne au lotissement permet d'assurer l'accessibilite et la securite du site. Les cheminements pietons et l'espace de jeux dans la partie boisee au nord-ouest permettent d'ameliorer les circulations pietonnes tout en offrant un cadre agreable aux riverains (developpement du maillage de cheminements doux de la commune). Le projet integre egalement l'enjeu de la gestion des eaux pluviales par la mise en place d'ouvrages de retention qui favorisent, dans la mesure du possible, une infiltration des eaux au plus pres du point de chute, et assure sinon un rejet regule au milieu naturel (ruisseau de la Romme). Cela permet de preserver la ressource en

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pendant la phase travaux, le secteur sera ferme au public. La haie peripherique au site et existante sera conservee et protegee (perimetre de protection par des dispositifs adaptes). De meme, le jardin arbore au nord-ouest du site sera protege et conserve au maximum (travaux de defrichage hors periode de nidification). De nouvelles plantations de haies et d'arbres au sein du site et en limite de propriete nord et ouest sont prevues. Elles permettront notamment d'assurer l'integration paysagere du projet et de completer le maillage bocager. Les travaux seront programmes sur plusieurs mois et seront sequences pour le defrichement, la construction de la voirie et cheminements pietons, la mise en place des plantations et des ouvrages de gestion des eaux pluviales, et les amenagements des lots. Proposition de phasage des tranches : Tranche 1 : 2025-2026 - 26 lots individuels et 3 logements sociaux. Tranche 2 : 2027-2028 - 18 lots individuels et 8 logements sociaux. Tranche 3 : 2029-2030 - 6 lots individuels et 16 logements sociaux et 15 logements intermediaires.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pendant la phase d'exploitation, l'amenagement permettra de proposer une offre diversifiee de logements dans un cadre qui se veut agreable et securitaire. Les voies douces et trottoirs permettront aux pietons de circuler en securite. Les espaces verts publics seront entretenus par les services techniques de la commune, pour maintenir l'aspect paysager et l'efficacite des mesures de gestion des eaux pluviales.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier Loi sur l'Eau suivant l'article R 214-1 du code de l'environnement. Permis d'amenager suivant l'article R421-19 du code de l'urbanisme. Dossier de Demande d'Utilite Publique suivant le code de l'expropriation pour cause d'utilite publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du projet Nombre de lots (libres, sociaux et intermediaires) Stationnements publics Voie de circulation Noues d'infiltration et de transits Bassin de retention des eaux pluviales (emprise totale, volume de retention)	(45 124, m²) (92 (50+27+15), lots) (29, places) (env. 750ml x 4 m de large, m) (env. 320 ml x env. 2m, m) (1500 m² / min

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Impasse du Champ d'Angers

Lieu-dit :

Localité : Impasse du Champ d'Angers 49370 Becon-les-Granits

Code postal : 49370 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°47'31"O Lat. : 47°30'6"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 00° 47'35"O Lat. : 47° 30' 08"N

Point de d'arrivée : Long. : 00° 47'32"O Lat. : 47° 29'59"N

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Becon-Les-Granits, approuve le 01/10/2020. Zonage : 1AU (zone a urbaniser).

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Les plus proches : ZNIEFF de type I, 520220034 : "Zone de bocage naturel et mares a l'ouest de St-Lambert-la-Potherie", a 4km a l'est du projet; ZNIEFF de type II, 520007294 : "Bocage mixte chene pedoncule - chene Tauzin a l'ouest d'Angers" a 4km a l'est, ZNIEFF de type II, 520015085 : "Foret de Becon" a 4km au sud. L'absence de lien entre le site du projet et ces sites ainsi
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	APPB le plus proche : Ilot du Buisson Marion (FR3800313), a 12 km au sud-ouest. L'absence de lien entre le site du projet et ce site ainsi que l'eloignement permettent de conclure l'absence d'incidences.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	A proximite immediate du perimetre des abords du Chateau du Bois Guignot situe au sud.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	La zone humide identifiee (2700 m²) sera conservee.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Risque selon georisques.gouv.fr car a moins de 500 m de 2 anciens sites industriels.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Site le plus proche : "L'ancienne Abbaye et son cadre" a 10 km au sud.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Site le plus proche : "Vallee de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Ce et ses Annexes", FR5200622, a 7 km au sud-ouest. L'absence de lien entre le site du projet et ce site ainsi que l'eloignement permettent de conclure l'absence d'incidences.
D'un site classé ?	☐	☑	Site le plus proche : "Le Domaine du Pin" a 9 km au sud-ouest.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prelevement d'eau pour le projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun drainage prevu sur la zone. L'amenagement prevoit la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales (retention puis infiltration ou restitution regulee au milieu naturel).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Les besoins en eau potable sont compatibles avec la ressource disponible localement. Les eaux usees seront raccordees au reseau d'assainissement de la commune pour etre traitees a la station d'epuration. Les eaux pluviales seront gerees separement par restitution regulee au milieu naturel (Infiltration ou rejet au Ruisseau de La Romme).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	L'amenagement aura globalement peu d'impact sur les habitats et especes presentes. Il prend principalement place sur une parcelle agricole retournee n'offrant pas d'habitats specifiques. Les haies peripheriques seront conservees et completees au nord et a l'ouest, avec plantations d'arbres egalement sur les espaces verts du projet. L'espace central de noue se verra densement
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	L'absence de lien et la distance avec le site Natura 2000 le plus proche permet de conclure l'absence d'impact sur un habitat ou une espece presente sur le site Natura 2000 le plus proche.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Il n'y a pas de consommation d'espaces naturels, forestiers ou maritimes. Le projet s'implante principalement sur une parcelle aujourd'hui exploitee pour l'agriculture, ainsi qu'au niveau d'un jardin arboree s'apparentant a un petit bois. L'ensemble du site est classe en zone a urbaniser (1AU) sur le PLU de la commune de Becon-les-Granits.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Absence de risques technologiques averes sur le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Risque "radon" important, risque "retrait gonflement des argiles" modere, risque "seisme" faible au niveau du site selon georisques.gouv.fr Il sera prevu, lors des phases d'instruction d'urbanisme, d'encourager, de prevenir et de rediger des regles quant a la conception des batiments. Le risque de l'exposition au radon est pris en compte via les points listes ci-dessous : 1. Ventilation : Systemes de
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	L'amenagement engendrera une circulation quotidienne de vehicules sur le site liee aux deplacements des habitants. Le jardin arbore sera uniquement parcouru par les pietons.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	La realisation des travaux occasionnera du bruit lie aux engins de chantier (nuisances temporaires). Apres travaux, les bruits seront occasionnes par les vehicules frequentant la zone urbaine
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Les travaux s'echelonneront le jour, hors periodes de conges. Un centre commercial et la RD963 se trouvent a plus de 100m au nord et a l'est (RD deviee depuis de nombreuses annees)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Lumiere emise a travers les fenetres des habitations et par l'installation de candelabres.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usees seront collectees par le reseau d'assainissement et traitees a la station d'epuration de la commune. Les eaux pluviales seront gerees par infiltration et rejet au cours d'eau (La Romme)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Rejet d'eaux usees liees aux nouveaux logements. Les eaux usees seront rejetees dans le reseau d'assainissement et traitees en station d'epuration. La capacite nominale de la step est de 2500 EH avec 2101 habitants raccordes.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Des dechets de type ordures menageres et ordures recyclables seront produits et collectes par un prestataire qualifie.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet s'inscrit dans un contexte urbain a distance des monuments historiques. Un perimetre delimite des abords d'un monument historique se trouve au sud immediat du site du projet. Le patrimoine architectural et paysager ne sera pas atteint par ce projet qui se situe en dehors des zonages de protection et est delimite par des barrieres vegetales. Le site se presente toutefois dans une Zone de Presomption de Prescription Archeologique (ZPPA)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le projet s'implante principalement sur une parcelle aujourd'hui exploitee pour l'agriculture qui sera urbanisee. Le jardin arboree sera parcouru par les pietons.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le present projet d'amenagement a fait l'objet d'etudes permettant de definir l'etat initial du site et d'evaluer les impacts potentiels lies au projet pour permettre de definir le cas echeant des mesures d'evitement, de reduction, de compensation et de suivis. Une zone humide d'environ 2700 m² a ete identifiee au sud-ouest du site. L'amenagement a alors ete revu en consequence pour eviter au maximum de l'impacter. Une attention particuliere est portee sur la conservation des haies peripheriques au projet, tandis que le jardin arbore fera l'objet d'un amenagement partiel, limitant au maximum son impact. Le chemin pieton qui le traverse sera dessine de facon a eviter d'endommager les racines. Ce boisement ne sera pas concerne par la circulation de vehicules. Les travaux s'echelonneront le jour, hors periodes de conges et les zones en travaux seront fermees au public. Les arbres existants seront proteges pendant la phase travaux. Les defrichements necessaires seront realises en dehors des periodes biologiques des especes et notamment de nidification (periode minimale s'etalant de debut avril a fin juillet). De nouvelles plantations sont prevues au niveau des espaces verts du lotissement et des lineaires de haies viendront completer le maillage bocager en limite de propriete nord et ouest du projet. Ils permettront une meilleure integration paysagere et participeront a la continuite ecologique. Le projet integre egalement l'enjeu de la gestion des eaux pluviales par la mise en place d'ouvrages dedies a la retention avant infiltration ou regulation au milieu naturel.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Diverses etudes ont ete menees afin d'identifier l'ensemble des enjeux du site pour prendre en consideration les divers elements a proteger et s'assurer du moindre impact. Le projet a alors ete adapte pour tenir compte de ces elements avec l'application de la sequence ERCS. L'objectif du projet est de permettre un developpement des offres de logements de la commune par extension du tissu urbain existant. Le projet prevoit la mise en place d'espaces verts qui permettent notamment la gestion integree des eaux pluviales. Il conserve egalement au maximum les zones a enjeu (haie peripherique, parcelle boisee, zone humide). Cela permet aussi d'assurer l'integration de la nature en ville aux multiples avantages (cadre paysager agreable, reduction des ilots de chaleur, preservation de l'eau et des habitats de biodiversite...).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom FOUCHEREAU

Prénom Marie-Ange

Qualité du signataire Maire

À Becon-les-Granits

Fait le 02-07-2025

Signature du (des) demandeur(s)